



## A VOTRE AVIS, LES EFFORTS DEMANDÉS AUX HABITANTS EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE SONT-ILS SOCIALEMENT :

- Justement répartis  Injustement répartis  Sans opinion

### LE MOT DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le Ministère de la transition écologique et solidaire est particulièrement attentif à cette question de l'équité et de l'attention portée aux ménages les plus modestes. Des dispositifs particuliers sont ainsi mis en place pour aider davantage les ménages modestes à rénover leur logement au travers des aides de l'ANAH, à remplacer une vieille chaudière fioul ou à avoir recours à un véhicule moins polluant au travers d'une prime à la conversion de véhicules anciens renforcée. La transformation du crédit d'impôt transition énergétique en prime permettra également aux ménages de ne plus avoir à faire l'avance des montants concernés. Enfin, dans le cadre des certificats d'économie d'énergie, une obligation spécifique d'accompagnement des ménages précaires est imposée aux fournisseurs d'énergie.

Par ailleurs, le gouvernement a généralisé en 2018 le chèque énergie sur l'ensemble du territoire afin d'aider les ménages en situation de précarité à payer leurs dépenses d'énergie ou de petites dépenses d'économie d'énergie.

*« La transition fiscale écologique, n'a de chance d'être acceptée et réalisée que si elle est en même temps solidaire. C'est pourquoi nous avons voulu que la hausse de la taxation des énergies carbonées s'accompagne d'un paquet solidarité climatique. Il s'agit d'aides très concrètes pour les ménages évidemment modestes, par exemple afin qu'ils puissent acquérir un véhicule plus propre et moins consommateur, qu'ils puissent rénover leur logement, ou percevoir un chèque énergie pour faire face à leurs factures. »*

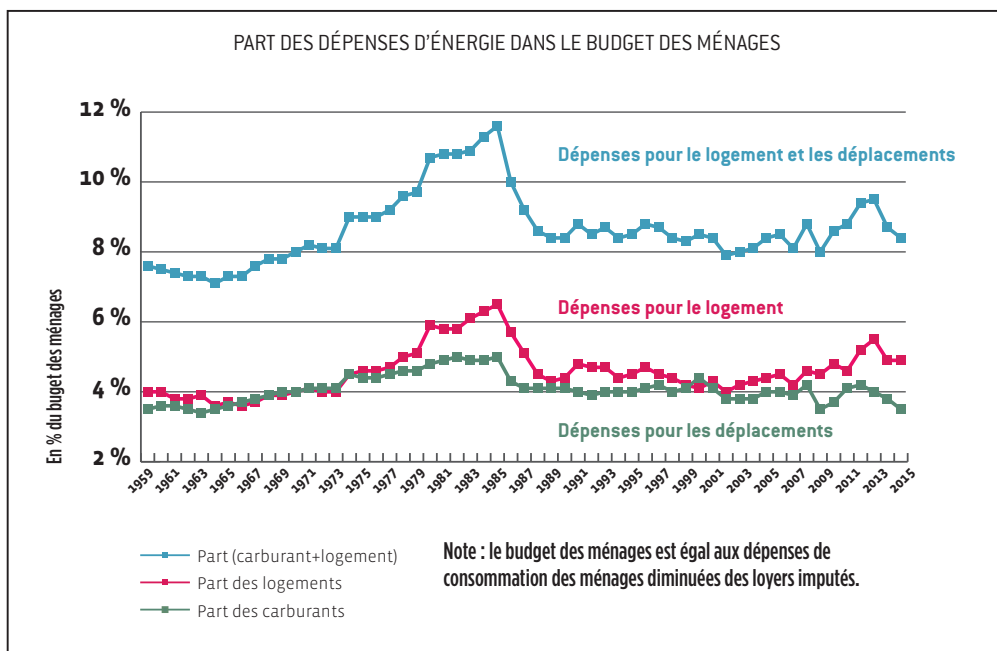
## 1 LES MÉNAGES CONSACRENT UNE PART PLUS OU MOINS IMPORTANTE DE LEURS DÉPENSES À L'ÉNERGIE

Les catégories sociales les plus modestes ne sont pas celles qui consomment le plus d'énergie mais c'est elles qui consacrent en proportion la part la plus importante à leurs dépenses d'énergie.

En 2015, le ministère de l'environnement évalue à 1 681 euros<sup>1</sup> la dépense moyenne de chaque ménage rien que pour la consommation énergétique du logement. Mais les 10 % des ménages les plus modestes consacrent 11 % de leur revenu aux dépenses d'énergie dans le logement<sup>2</sup> contre 4,93 % en moyenne.

A l'inverse, les 10 % les plus aisés n'y consacrent que 2 %<sup>4</sup>.

L'énergie dépensée pour les transports représente en moyenne 3,5% de la consommation des ménages en 2015. Les territoires périurbains éloignés, ou ruraux abritent une part croissante et très motorisée de la population. Dans ces territoires, la voiture est utilisée pour les déplacements quotidiens à plus de 90%, contre 15% à Paris, 50 à 70 % dans les grandes agglomérations, 75 à 85 % dans les villes petites et moyennes.



Source : Insee, comptabilité nationale

## 2 LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DOIVENT CONTRIBUER À DES GAINS DE POUVOIR D'ACHAT POUR TOUS LES MÉNAGES

Comme l'ont montré les participants à « Familles à énergies positives<sup>5</sup> », une moyenne de 12 % d'économies sur les consommations énergétiques est réalisable sans modification de confort. Des éco-gestes permettent d'effectuer des économies sur la facture d'énergie. D'une façon générale l'objectif est qu'à moyen terme l'efficacité énergétique diminue les dépenses des ménages, par exemple la facture de chauffage.

## 3 L'AMÉLIORATION DES BÂTIMENTS DOIT FAIRE RECULER LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Selon l'ONPE, 5,6 millions de ménages sont en situation de précarité énergétique. Parmi les 7,4 millions de logements considérés comme des « passoires énergétiques », 2,6 millions seraient occupés par les ménages modestes<sup>6</sup>. Des aides à la rénovation des logements privés sont donc accordées<sup>7</sup>: 500 000 logements par an doivent être rénovés dont la moitié occupée par des ménages modestes mais les objectifs fixés jusque là n'ont jamais été atteints.

## 4 LE « CHÈQUE ÉNERGIE » SOUTIENT LES FOYERS LES PLUS MODESTES

La loi a prévu le remplacement des tarifs sociaux de l'énergie par le chèque énergie d'un montant pouvant aller jusqu'à 227 euros, attribué sous conditions de ressources. Envoyé une fois par an aux foyers bénéficiaires, il peut par ailleurs être utilisé pour financer une partie des travaux pour faire des économies d'énergie.

1 Bilan énergétique de la France pour 2015, commissariat général au développement durable, novembre 2016 [http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits\\_editoriaux/Publications/DataLab/2016/datalab-bilan-energetique-de-la-france-pour-2015-novembre2016.pdf](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/DataLab/2016/datalab-bilan-energetique-de-la-france-pour-2015-novembre2016.pdf)

2 Les acteurs économiques et l'environnement, Édition 2017, Insee <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3280930?sommaire=3280952>

3 4,9 sur le tableau ci-dessus, mais certaines sources établissent la moyenne à 4 (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3280930?sommaire=3280952> p.31)

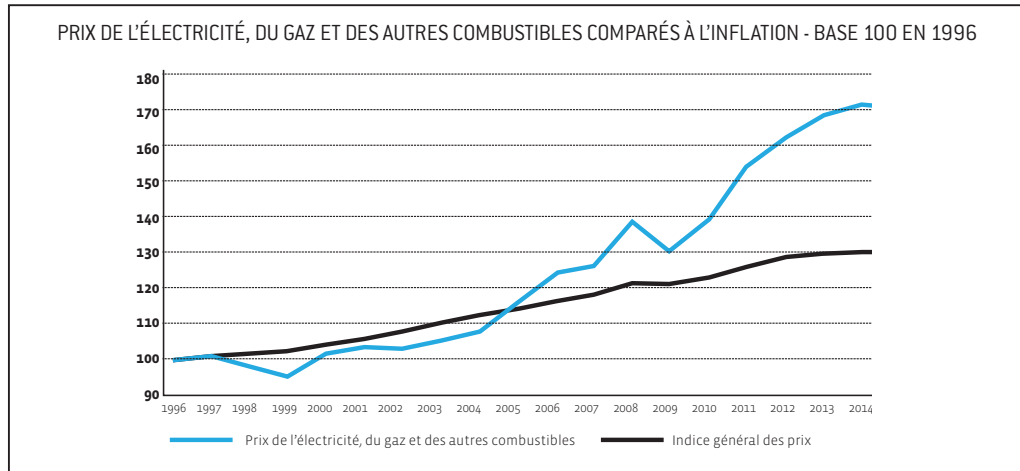
4 Les acteurs économiques et l'environnement, Édition 2017, Insee <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3280930?sommaire=3280952>

5 <http://www.familles-a-energie-positive.fr/>

6 Observatoire national de la précarité énergétique, Tableau de bord, éd. 2017

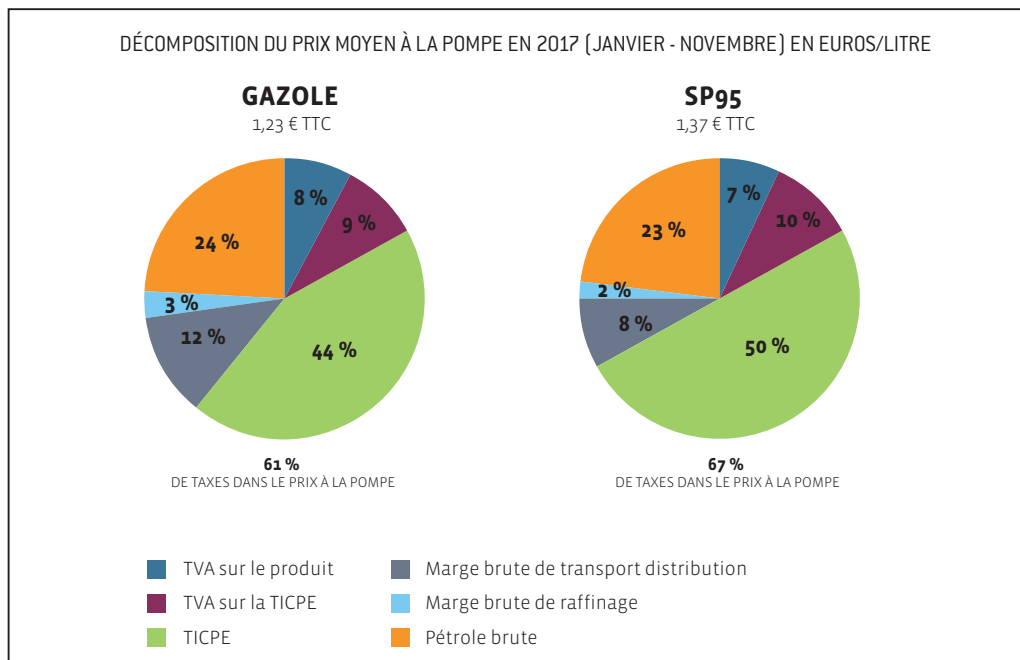
7 Pour plus d'informations voir : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/aides-financieres-renovation-energetique>

## 5 MAIS POUR L'USAGER-CONSUMMATEUR, LES PRIX DE L'ÉNERGIE SONT À LA HAUSSE



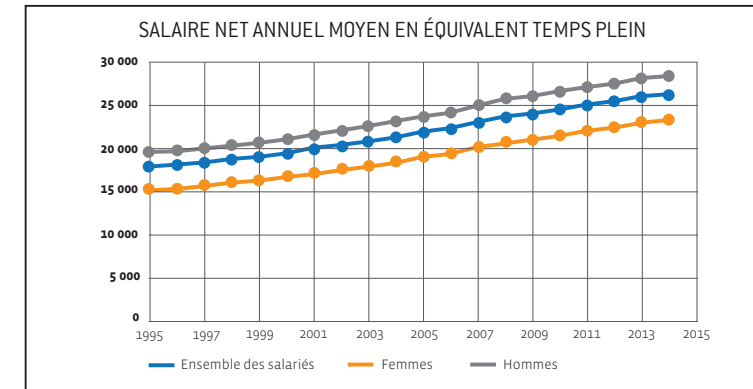
Source : Insee

L'évolution du prix de l'énergie (électricité, gaz et fioul domestique) a été supérieur à celui de l'inflation. Parmi les paramètres intervenant dans la fixation du prix de l'énergie (coûts des matières premières, coûts d'investissement dans les infrastructures, coûts de fourniture, marges des fournisseurs d'énergie, etc.), la fiscalité pèse beaucoup (67 % du prix du pétrole à la pompe notamment).

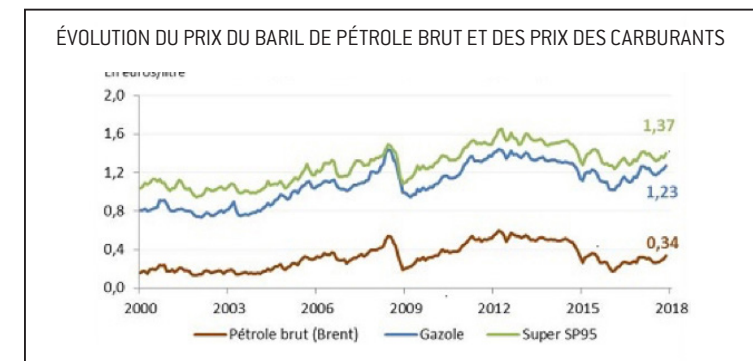


Source : INC ( novembre 2017 ) d'après les données de l'UFIP et de la DGEC

Entre 1995 et 2014, le salaire moyen a quant à lui augmenté de 47%, soit plus que l'inflation **mais moins que l'énergie du secteur résidentiel**<sup>8</sup>.



Dans le même temps, le prix du gazole et du sans plomb ont été multipliés par deux.



Source : INC ( novembre 2017 ) d'après les données de la DGEC et de l'Insee

## 6 LE POIDS ET LA RÉPARTITION DE LA FISCALITÉ ÉNERGÉTIQUE FONT DÉBAT

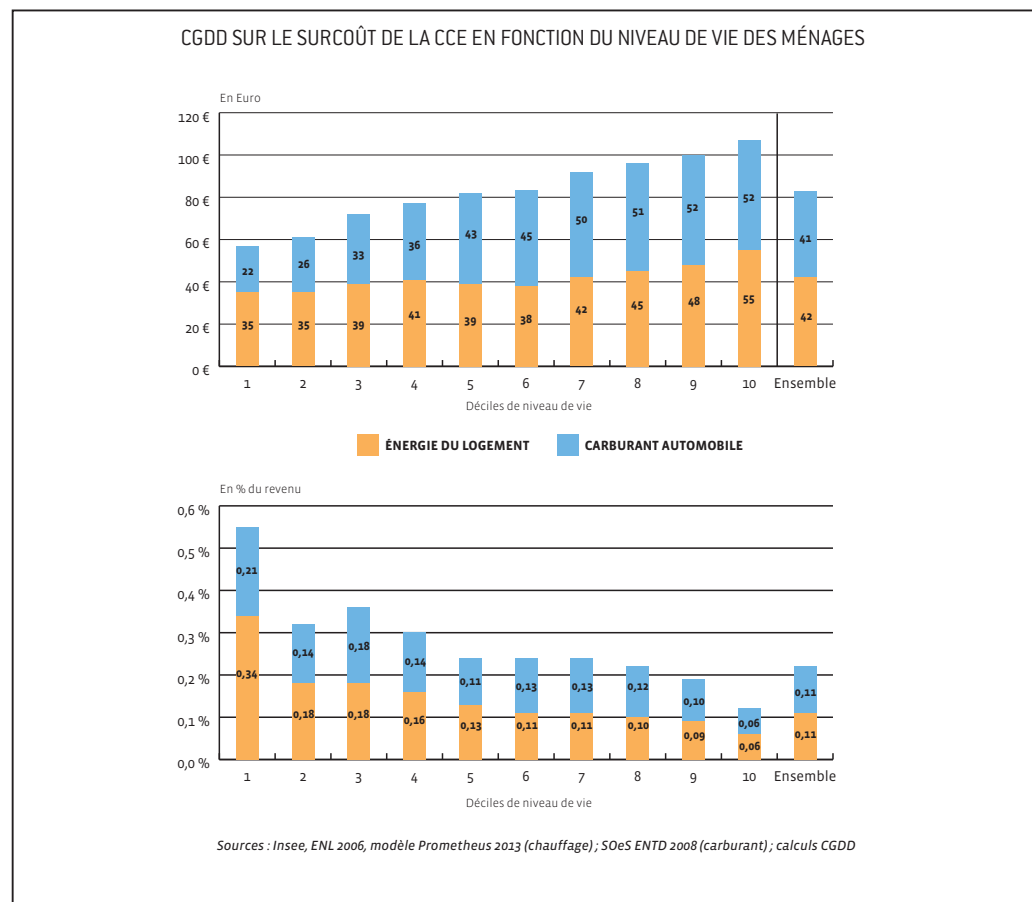
L'outil fiscal est de plus en plus utilisé pour inciter les ménages et entreprises à réduire leur consommation d'énergies d'origine fossile. C'est dans cet objectif que la taxation du carbone a été introduite en France en 2014 au prix de 7 euros. Elle a atteint 30 €/tCO<sub>2</sub> en 2017 et 44,6 €/tCO<sub>2</sub> en 2018.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a fixé l'objectif d'atteindre 100 euros la tonne de CO<sub>2</sub> en 2030. Le « Plan climat » adopté par le Gouvernement en 2018 prévoit d'atteindre 86,2 €/tCO<sub>2</sub> dès 2022.

La taxe carbone s'applique principalement au chauffage et au transport avec des exceptions dans le secteur aérien, le transport routier de marchandises, le transport routier de voyageurs et pour les taxis. L'agriculture et les grandes entreprises consommatrices d'énergie dans l'industrie ont également des exemptions.

<sup>8</sup> <https://www.journaldunet.fr/patrimoine/guide-des-finances-personnelles/1166094-salaire-moyen/>

La fiscalité sur l'énergie impacte les ménages inégalement. Si les ménages aisés ont des consommations énergétiques plus importantes, le poids du surcoût dans le revenu disponible apparaît plus lourd pour les ménages modestes : en 2016, cette part représente 0,6 % du revenu disponible des ménages les plus modestes, contre seulement 0,1 % pour les ménages les plus aisés<sup>9</sup>.



« Il n'y aura pas de fiscalité écologique si elle n'est pas centrée sur son acceptabilité. Tout est prêt pour une révolte anti-taxation du carbone, si on s'y prend mal »

Jean-Charles Hourcade, chercheur au CNRS. (13 février 2018, Séminaire sur la fiscalité écologique)

## 7 L'EFFICACITÉ ET LA RÉPARTITION DES AIDES FONT L'OBJET DE DISCUSSION

En 2017, les mesures de soutien aux ménages pour l'efficacité énergétique des bâtiments se sont élevées à 3.2 Mds d'euros (chiffres CGEDD, IGF).

- Certaines critiques concernent leur efficacité, par exemple sur la pose des nouvelles fenêtres : l'ADEME estime que « le montant moyen nécessaire pour permettre une économie d'énergie d'un MWh (mégawattheure), par l'isolation des parois vitrées, est de 1 350 euros alors qu'il n'est que de 100 euros pour l'isolation de la toiture », dans les deux cas, le crédit d'impôt est de 30% !
- Beaucoup d'aides sont des dispositifs sans conditions de ressources. Certaines catégories ont plus de difficultés à mobiliser les sommes nécessaires à des travaux de rénovation qui ont des retours sur investissements assez longs.
- Sur les 1058 personnes interrogées dans un sondage<sup>10</sup>, 28% seulement ont fait réaliser des travaux de rénovation énergétique sur ces trois dernières années. 41 % d'entre eux n'ont bénéficié d'aucune aide.
- 95% des locataires français n'ont jamais réalisé de travaux de rénovation énergétique (groupe PrimesEnergie.fr). « Les locataires ne sont pas en pouvoir de force et ont beaucoup de difficultés à engager des travaux de rénovation énergétique. Mal informés, dépendant surtout de leur propriétaire, il leur est souvent très difficile de se lancer dans ce type de démarche. » (François Carlier, Association nationale de défense des consommateurs et usagers (CLCV)).

## 8 LE SOLDE « EMPLOIS » DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE SERAIT POSITIF MAIS CERTAINS PARTICIPANTS EXPRIMENT DES INQUIÉTUDES SUR LE COURT TERME

La production, la transformation et la distribution d'énergie représenteraient en France 138 000 emplois directs (Source : Ministère). Plusieurs modèles économiques prévoient des créations fortes d'emplois dans la transition énergétique.

Le dossier du maître d'ouvrage évoque + 280 000 emplois directs et indirects à l'horizon 2030. L'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la maintenance, la relation clientèle seraient de grands pourvoyeurs d'emplois non délocalisables et mieux répartis sur tout le territoire. La pérennité de ces emplois dépend de la mise en place de filières plus solides et d'un environnement économique stable (réglementation, prix). Mais certains secteurs (charbon, nucléaire) dont la baisse est envisagée devront reconverter une partie de leurs salariés. Doivent être envisagés aussi les emplois locaux qui dépendent des installations appelées à muter ou à disparaître.

La transition énergétique nécessite la mise en place d'une programmation prévisionnelle de l'emploi et des compétences prévue dans la PPE, mais du retard a été pris en la matière.

Cela nécessite aussi une accélération des formations aux nouveaux métiers, impliquant une coopération plus poussée entre l'État, les territoires et les branches professionnelles.

<sup>9</sup> Bilan énergétique de la France pour 2015, commissariat général au développement durable, novembre 2016  
[http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0083/Temis-0083864/Point\\_225.pdf](http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0083/Temis-0083864/Point_225.pdf)

<sup>10</sup> OpinionWay, Pour quelle énergie, septembre 2017

# GLOSSAIRE

## PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Une personne en situation de précarité énergétique est définie par la loi comme « une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitats »

## CONTRIBUTION CLIMAT ÉNERGIE (CCE)

Mesure fiscale qui donne un prix aux émissions de CO2 en France. Elle a été instaurée par la loi de finance 2014, avec pour objectif de rendre les énergies fortement carbonées plus onéreuses, de manière à en limiter les usages et à inciter les consommateurs à recourir à des énergies plus propres.<sup>1</sup>

## PLAN CLIMAT

Issu de l'Accord de Paris, le Plan Climat constitue un programme d'actions pour tout le quinquennat afin d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050. Il comprend des mesures précises mais il définit aussi les grandes orientations d'action. Il renforce l'action de la France en nous projetant dans le monde de l'après-carbone, en réduisant la dépendance de la France aux énergies fossiles et en mobilisant les écosystèmes dans leur capacité de stockage du carbone et de protection face aux conséquences du changement climatique.<sup>2</sup>

## PASSOIRS ÉNERGÉTIQUES

Une passoire énergétique, ou logement énergivore, est une habitation avec une consommation de chauffage ou de climatisation excessive, impliquant des dépenses supplémentaires et donc une facture énergétique qui augmente. Ceci est principalement dû à une mauvaise isolation du logement, phénomène touchant l'ensemble du territoire français.<sup>3</sup>

## PAQUET SOLIDARITÉ CLIMAT

Quatre mesures phares pour remplir les objectifs du Plan Climat : prime à la conversion de véhicules, chèque énergie, crédit d'impôt pour les travaux d'efficacité énergétique et « coup de pouce » pour les changements des chaudières au fioul.<sup>4</sup>

## PRIME À LA CONVERSION DES VÉHICULES

Mise en place en 2018, la prime à la conversion est une aide de l'Etat pour ceux qui veulent se débarrasser de leur vieille voiture, en échange de l'achat d'une voiture plus moderne.<sup>5</sup>

## CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (CITE)

Le crédit d'impôt transition énergétique (CITE) permet de déduire de l'impôt sur le revenu une partie des dépenses engagées pour des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de votre logement.<sup>6</sup>

## CERTIFICAT D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE :

Le dispositif des CEE, créé en 2006 repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie. Ceux-ci doivent ainsi promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.<sup>7</sup>

## CHÈQUE ÉNERGIE

Aides sous forme de chèque individuel ou d'un allègement de la facture. Le chèque énergie est attribué sur la base d'un critère fiscal unique, en tenant compte du niveau de revenu et de la composition des ménages.<sup>8</sup>

## TARIFS SOCIAUX POUR L'ÉNERGIE

Les tarifs sociaux de l'énergie sont une aide sociale originale versée via les quelque 160 fournisseurs d'électricité et de gaz naturel. Cette aide porte le nom de tarif de première nécessité (TPN) pour l'électricité et de tarif spécial de solidarité (TSS) pour le gaz. Ils ont été remplacés par le chèque énergie le 1<sup>er</sup> janvier 2018.<sup>9</sup>

1 Qu'est-ce que la contribution climat énergie ? , L'Energieek, fév 2018 : <http://lenergieek.com/2018/02/27/contribution-climat-energie-cce-carburants/>

2 Ministère de la Transition écologique [https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2017.07.06%20-%20Plan%20Climat\\_0.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2017.07.06%20-%20Plan%20Climat_0.pdf)  
Gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/action/plan-climat>

3 Le Pacte Energie, groupe Effy <https://www.pacte-energie-solidarite.fr/fr/nos-articles/attention-aux-logements-mal-isol%C3%A9s-les-passoires-%C3%A9nerg%C3%A9tiques>

4 Ministère de la Transition écologique, Batiweb <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/entree-en-vigreur-des-quatre-mesures-du-paquet-solidarite-climatique-au-1er-janvier-2018>  
<http://www.batiweb.com/actualites/legislation-et-reglements/coup-denvoi-du-paquet-solidarite-climatique-02-01-2018-31779.html>

5 Argus <http://www.largus.fr/actualite-automobile/prime-a-la-conversion-2018-comment-ca-marche-et-qui-est-concerne-8982398.html>

6 Ministère de l'économie <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/credit-impot-transition-energetique-cite>

7 Ministère de la Transition Écologique <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>

8 D'un montant pouvant aller jusqu'à 227 euros, le chèque énergie est généralisé à tous les départements dès 2018 auprès de 800 000 ménages. page 125 du DMO, Anah.fr

9 Rapport d'audit sur les tarifs sociaux de l'énergie, ADEME, 2013 [http://ademe.typepad.fr/files/rapport\\_audit\\_tarifs\\_sociaux\\_energie\\_juillet2013.pdf](http://ademe.typepad.fr/files/rapport_audit_tarifs_sociaux_energie_juillet2013.pdf)